

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET - 31 MARS 2008

Entités des NU chargées de mise en œuvre : PNUD/BINUB (Division des Droits de l'Homme et Justice)		Domaine Prioritaire : Droits de l'Homme et Justice	
Ministère de tutelle : Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la de la Personne Humaine et du Genre			
No du Projet : PBF/BDI/C-1	Titre du projet : <i>Appui à la mise en place d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme et au lancement de ses activités</i>		
Couverture géographique	Tout le pays		
Budget approuvé	400,000USD		
Date d'approbation/NY	7 Avril 2007		
Date de démarrage	28 Mai 2007	Date prévue pour la clôture du projet	31 décembre 2008
Retard éventuel (mois)	Quatre mois	Commentaires	Le blocage institutionnel au sein de l'Assemblée Nationale retarde l'adoption du projet de loi sur la CNIDH.

Réalisations par rapport aux objectifs et aux résultats

Résultats attendus	Activités prévues	Réalisations
Résultat 1 : La population et les autres institutions sont suffisamment sensibilisées sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la CNIDH.	Ateliers de réflexion au niveau national et régional entre les parlementaires, la société civile les medias et autres groupes cibles sur la Commissions Nationale Indépendante des Droits de l'Homme	4 Ateliers régionaux d'information au bénéfice de 319 acteurs (Administrations, société civile, medias, confessions religieuses, Forces de l'Ordre et de Sécurité, Magistrats...) des 17 provinces du Burundi. 2 ateliers de validation des recommandations et de l'avant projet de loi portant création de la CNIDH par 110 représentants provinciaux. 2 journées d'information de 144 parlementaires sur la CNIDH 4 journées de sensibilisation de 17 gouverneurs de provinces, de partis politiques, du corps diplomatique et consulaire 1 journée de sensibilisation de 83 associations féminines sur la CNIDH. <u>Commentaires :</u> Les activités prévues dans cet objectif ont été entièrement exécutées. Les partenaires du projet vont achever l'exécution de cet objectif avec la sensibilisation des corps d'origine dès l'adoption du projet de loi par le Gouvernement et le Parlement.
Résultat 2 : Une population préparée à saisir la CNIDH et à collaborer avec elle dans l'exécution de sa mission	Tournées d'information et de sensibilisation sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de la Commission	Cette activité sera exécutée par les membres de la CNIDH après leur installation.
Résultat 3 : Une CNIDH créée, opérationnelle et conforme aux standards internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> Préparation, validation de l'avant projet de loi, plaidoyer et adoption par le parlement de la loi Installation, équipement de 	Avant projet de loi préparé et transmis au Gouvernement pour adoption et transmis au Parlement. Contribution à l'amélioration de la rédaction de l'exposé des motifs du projet CNIDH. Lobbying auprès des cabinets ministériels (Cabinet du Ministère en charge des DH, cabinet du Secrétariat Général du Gouvernement, Cabinet du 1 ^{er} Vice-président de la République) pour

Résultats attendus	Activités prévues	Réalizations
	la Commission et formation des membres • Appui à l'élaboration du Plan d'action de la CNIDH	programmation de l'examen du projet de loi en conseil des Ministres. Intense plaidoyer auprès du Parlement pour l'adoption dudit projet de loi portant création d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme.
Taux d'exécution budgétaire : 41.25%		

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats

Le projet d'appui à la mise en place d'une CNIDH au Burundi a connu des avancées considérables. Son adoption par le Parlement viendrait concrétiser la réalisation des objectifs attendus
 La situation de dysfonctionnement actuel du Parlement constitue un facteur de risque qui peut agir sur le respect du chronogramme d'exécution des activités du processus de mise en place de la CNIDH.

